

Image not found or type unknown



Divorce et succession heritage

Par **berdue**, le **28/08/2009** à **19:48**

Bonjour, rn
je suis mariée depuis 22 ans sous le régime de la communauté. mon couple traverse une crise en ce moment. j'ai hérité de l'argent de mes parents suite à la vente de leur biens ; cet héritage a été effectué chez un notaire; l'argent a été versé à notre compte commun; rn
ma question : en cas de divorce comment cela se passe? faut -il tout partager? rn
merci pour votre réponse